

**RAPPORT N° 97/1-11  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ZAC BELLEPIERRE**

**APPROBATION DU CRAC 1995**

La ZAC de Bellepierre créée par Arrêté Préfectoral en date du 24 mai 1982 et dont le dossier de réalisation a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 7 novembre 1983, a fait l'objet d'une Convention de Concession à la SEDRE par Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 1983, prorogée pour six ans le 28 février 1992.

Le bilan 1994 de l'opération qui s'équilibrait à 82 734 240 F a été approuvé par le Conseil Municipal du 6 octobre 1995 et prévoyait une participation communale au déficit de l'opération de 43 077 463 F.

La SEDRE nous présente :

- . Le bilan comptable et financier au 31 décembre 1995 ;
- . Le plan de financement prévisionnel jusqu'en 1999.

Le bilan financier actualisé s'établit à 78 615 106 F et prévoit une diminution de la participation de la Ville au déficit de l'opération, qui s'élève maintenant à 40 165 564 F, dont 38 191 352 F ont déjà été versés sur des budgets antérieurs. Au poste des dépenses, les travaux seront quelque peu réduits pour être ramenés à 36 532 608 F correspondant à une diminution des travaux sur voirie tertiaire publique.

Le bilan présenté sous forme de tableaux est joint au présent Rapport.

Je vous demande donc d'approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 1995.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

**PROJET DE DELIBERATION N° 97/1-11  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 7 mars 1997**

**OBJET**

**ZAC BELLEPIERRE**

**APPROBATION DU CRAC 1995**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le Rapport n° 97/1-11 du Maire ;

Vu le rapport de  
présenté au nom

Sur l'avis de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 1995 de la ZAC de Bellepierre.